

**Rapport n°6 :**

**Dépôt des demandes de contrats doctoraux  
à l'appel à projets Recherche Région 2020**

|   |  |
|---|--|
| <b>Rapporteur (s) :</b>                       | Frédéric MUYARD<br>Chargé de mission « Formation » d'UBFC          |
| <b>Service – personnel référent</b>           | Pauline BERGER<br>Responsable administrative des études doctorales |
| <b>Séance<br/>du Conseil d'administration</b> | 12 décembre 2019   |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Pour délibération                      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour échange/débat, orientations, avis | <input type="checkbox"/>            |
| Pour information                       | <input type="checkbox"/>            |
| Autre                                  | <input type="checkbox"/>            |

**Rapport :**

Le présent rapport concerne le dépôt auprès du Conseil régional de demandes de financements de thèses dans le cadre de son appel à projets Contrats doctoraux 2020.

### Rappel des critères de sélection des bourses doctorales par la Région

L'appel à projets a pour objet de « Concourir à la structuration de la recherche en lui permettant un meilleur positionnement en terme de visibilité internationale pour conforter son excellence ». Le règlement d'intervention ad'hoc ouvre aux enseignants-chercheurs du site BFC la possibilité de déposer des demandes de contrats doctoraux qui peuvent être adossées ou non aux dispositifs d'aide aux projets « Amorçage » ou « Structurant d'envergure », mais aussi des demandes de « thèses sèches ».

#### Critères d'éligibilité fixés par la région

Les demandes éligibles sont des demandes de thèses :

- dont les travaux de recherche sont réalisés en Bourgogne-Franche-Comté,
- dont les contrats doctoraux n'ont pas commencé,
- ayant reçu un avis favorable des écoles doctorales (UBFC) concernant le taux d'encadrement, si l'encadrant a l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et le critère d'abandon systématique.

#### Critères de sélection

Pour les thèses en lien avec des projets déposés la même année dans les dispositifs amorçage et projets structurants d'envergure :

- le classement du projet par les établissements,
- la répartition géographique des projets sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté,

- La répartition par thématique.
- Pour les thèses seules :
  - le classement de chacune des écoles doctorales,
  - la répartition géographique sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté,
  - la répartition par thématique.

Le Conseil régional, désireux de placer UBFC au cœur de ses dispositifs de Recherche, a souhaité que celle-ci soit l'établissement déposant et bénéficiaire des demandes de financement de thèses des porteurs des établissements membres d'UBFC (à l'exception de l'ENSAM dont l'école doctorale n'est pas rattachée à UBFC).

En revanche, UBFC ne sera pas bénéficiaire des demandes de financement de contrats doctoraux déposées par des organismes ou instituts de recherche.

## Calendrier

Après l'ouverture à la date du 3 octobre 2019, l'appel à projets Contrats doctoraux se déroule en trois phases :

1. l'envoi du projet de contrat doctoral par le porteur à la Mission doctorale UBFC avant le **6 novembre 2019**,
2. le dépôt des demandes sur la plateforme OLGA par la Mission doctorale UBFC avant le **15 novembre 2019**,
3. la validation par UBFC des demandes sur la plateforme OLGA avant le **10 janvier 2020**.

### Phase 1 : Réception de l'ensemble des demandes de contrats doctoraux

En date du 6 novembre 2019, la Mission doctorale a reçu 93 dossiers répartis de la façon suivante entre les six écoles doctorales :

|                              | CP        | DGEP     | ES        | LECLA     | SEPT      | SPIM      | Totaux    |
|------------------------------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Thèses sèches                | 8         | 6        | 11        | 8         | 9         | 3         | <b>45</b> |
| Thèses senvironnées Amorçage | 6         | 2        | 8         | 2         | 3         | 7         | <b>28</b> |
| Thèses environnées Envergure | 1         | 0        | 9         | 1         | 3         | 6         | <b>20</b> |
| <b>Totaux</b>                | <b>15</b> | <b>8</b> | <b>28</b> | <b>11</b> | <b>15</b> | <b>16</b> | <b>93</b> |

Sur ces 93 dossiers :

- 6 ont été déposés par l'INRA
- 1 a été déposé par l'INSERM

### Phase 2 : Dépôt des demandes sur la plateforme OLGA du Conseil régional

Entre le 6 et le 15 novembre, la Mission doctorale a déposé sur la plateforme OLGA les 86 demandes de financement des porteurs issus des établissements membres d'UBFC.

### Phase 3 : Validation des demandes

En vue de la validation des demandes qui doit être faite avant le 10 janvier sur la plateforme OLGA, la Mission doctorale a fait parvenir aux différentes instances les dossiers les concernant pour récolter les avis et classements :

- Les 93 dossiers ont été envoyés dans leur école doctorale de rattachement respective pour que chaque école doctorale puisse donner son avis pédagogique sur chaque projet. Cet avis se base sur 3 critères définis au sein du Collège doctoral :
  - taux d'encadrement des directeurs et directrices de thèses presentis et historique d'attribution de contrats doctoraux,
  - respect des règles de fonctionnement de l'ED par l'encadrant(e),
  - difficultés d'encadrement (abandons et/ou conflits récurrents).

Sur la base de ces critères, les écoles doctorales peuvent donner un avis favorable, réservé ou défavorable, les avis réservés et défavorables devant faire l'objet de commentaires.

Le Collège doctoral a également émis un commentaire lorsqu'un porteur avait déposé plus d'une demande dans le cadre de ce même appel à projet.

- Chaque établissement (UFC, uB et UTBM) a reçu les dossiers des demandes de contrats doctoraux déposés dans le cadre d'un projet Amorce ou Structurant d'envergure pour classement par leur Commission Recherche.
- Chaque Pôle thématique UBFC (SFAT, SCS, SV2TEA, LLC, DGEP, SHS) a reçu pour classement les 45 demandes de financement de thèses sèches relevant de son champ disciplinaire.

Une fois que les dossiers auront été examinés par ces différentes parties prenantes, la Mission doctorale saisira les avis et classements sur la plateforme OLGA. Cette saisie devra être faite avant le 10 janvier 2020.

## **DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir donner son accord à la sollicitation de ces demandes de financement de contrats doctoraux via la plateforme OLGA du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.**